

Réunion du Comité Syndical  
du 1<sup>er</sup> décembre 2021

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1070	21	13	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 14h30** à **BARNEVILLE-CARTERET**, au pôle nautique, sur convocation du 23 novembre 2021.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. David LEGOUET

**PRESENTS**

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne  
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville  
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances  
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes  
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux  
M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2  
M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton de Bréhal

Délégués des EPCI titulaires

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin  
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin  
M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Délégué des EPCI suppléant

M. Sophie JULIEN-FARCIS, Communauté de communes Granville Terre et Mer

**EXCUSES**

Délégué du conseil départemental titulaire :

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégué du conseil départemental du Calvados titulaire :

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI titulaires :

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire  
M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes de Granville Terre et Mer (*représenté par Mme Sophie JULIEN-FARCIS*)

"affiché le"

14 DEC. 2021

Accusé de réception en préfecture  
050-255001745-20211201-1070-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2021  
Date de réception préfecture : 14/12/2021

**Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales, et l'article L.1612-1 disposant que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits ;

**Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres participants,** autorise le Président, dans l'attente du vote du budget de l'exercice 2022, à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Chapitre	Imputations	Montant
20	2051 – Concessions et droits similaires (brevets, licences, logiciels)	750 €
21	2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	7 500 €
	2182 – Matériel de transport	2 500 €
	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	2 250 €
	2184 - Mobilier	250 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	12 500 €

**Pour extrait conforme,**

**Le président du SMEL,**

**Alain NAVARRET**

